



**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION**  
**Empiètement sur la chaussée – RD n° 24 – Grand'Rue**

**Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

**Vu** la demande du 3 novembre 2022 de SAS TPO Giraud – 1271, RD 30, Za des Aiguillons, Route de la Douane, 69670 Vaugneray,

**Considérant** que les travaux auront lieu le 9 novembre 2022 pour une durée d'un jour, RD n° 24 « Grand'Rue » à Montrottier,

**Considérant** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1er :** Dans le cadre d'un stationnement d'une nacelle pur changement de Cable sur chantier chez Mr Chaverot le 9 novembre 2022 pour une durée de un jour situé RD n° 24 « Grand'Rue » à Montrottier,

**Article 2<sup>ème</sup> :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- circulation alternée par feux tricolores manuellement,
- limitation de la vitesse à 30km/h,
- interdiction de dépasser,
- interdiction de stationner,

**Article 3<sup>ème</sup> :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place sur ce chemin communal par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

**Article 4<sup>ème</sup> :** Les travaux s'effectuant sur des voies départementales en agglomération, l'entreprise s'engage à consulter le département afin d'avoir un avis émanant de leur service.

**Article 5<sup>ème</sup> :** Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 03 novembre 2022,

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

Le Maire,  
Michel GOUGET.

